

Le 24 novembre 2009  
Paris

# L'archivage électronique à valeur probante en pratique

Solutions techniques - mise en œuvre -  
sensibilisation des utilisateurs

- ➔ **Mettre en œuvre votre solution  
d'archivage électronique :**  
solutions techniques, objectifs,  
fonctionnalités...
- ➔ **Sensibiliser les utilisateurs :**  
différences de cultures,  
de métiers...
- ➔ **Inclure les contraintes  
probantes dans votre projet :**  
comment faire en pratique ?

Avec les interventions de :

- ➔ CONSEIL GÉNÉRAL  
DES YVELINES
- ➔ PUBLICIS
- ➔ BC CONSEIL
- ➔ GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- ➔ CONSEIL SUPÉRIEUR  
DU NOTARIAT
- ➔ MINISTÈRE DE L'ECONOMIE,  
DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

Madame, Monsieur,

Comment mettre en œuvre techniquement un projet d'archivage électronique, comment vendre votre projet en interne, quelles contraintes respecter pour obtenir un archivage dit probant, comment accompagner le changement... **Vous souhaitez initier un projet d'archivage électronique à valeur probante, mais de nombreuses questions vous freinent dans la mise en pratique.**

**Pour concrétiser votre projet d'archivage électronique, vous souhaitez échanger avec des entreprises et administrations publiques avancées sur le sujet.**

Comundi réunit pour vous 6 experts de l'archivage électronique lors d'une rencontre exceptionnelle le mardi 24 novembre.

Cette journée d'échanges vous permettra de :

- Vendre l'intérêt du projet aux métiers et à la direction générale
- Choisir la solution technique adaptée à votre contexte et à vos objectifs
- Décrypter les contraintes juridiques pour les intégrer dans votre projet
- Mettre en place techniquement votre projet : des besoins à l'amélioration continue
- Sensibiliser les utilisateurs : différences de cultures, de métiers...

Je vous invite à découvrir le programme de cette conférence et à renvoyer votre bulletin d'inscription par fax au 01 46 29 68 29.

Au plaisir de vous accueillir lors de cette journée,



Mary-Audrey Castellani  
Responsable de programmes

**PS :** Bénéficiez de l'expérience d'établissements précurseurs en la matière : Conseil supérieur du notariat et Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi.

# L'archivage électronique à v

## Solutions techniques - mise en œuvre -

### **Matinée**

**Accueil à 8h45**

**Conférence sous la présidence de : Bruno Couderc, Consultant, BC Conseil**

Ancien président de l'APROGED, fondateur de la FNTC, consultant expert en dématérialisation, gestion de documents numériques et archivage électronique.

**9h15 - 10h15**

**Choisir la solution technique adaptée à votre type d'archivage électronique : panorama des solutions disponibles sur le marché**

→ Bruno Couderc, consultant, **BC Conseil**

- Les critères de qualification et les garanties nécessaires d'une solution d'archivage électronique légal
  - absence d'altération tout au long de la conservation
  - garantie sur l'origine de la partie versante
  - garantie de conservation lisible tout au long de la conservation
  - gestion des durées
  - sécurité des accès
  - traçabilité de l'ensemble des opérations
- Définir le périmètre des solutions d'archivage électronique légal
  - les opérations de versement
  - la prise en charge des objets numériques
  - la gestion des archives électroniques
  - les communications et les restitutions
- Analyser les scénarios de mise en œuvre possibles : interne, externe, mixte
- Panorama des principales offres disponibles : quelle solution pour quel type d'archivage ?
  - logiciels et application de gestion de l'archivage
  - prestations de services d'archivage
  - les tiers archiveurs

**10h15 - 11h00**

**Mettre en œuvre une solution d'archivage électronique : l'exemple du Conseil général des Yvelines**

→ Jean-François Navarre, chef de projet TIC,

**Conseil général des Yvelines**

- Comment définir les objectifs du projet : choix des fonctionnalités, contrôle de la valeur probante...
- Spécification, mise en œuvre technique, architecture... déployez votre solution d'archivage électronique
- Evaluer les résultats du projet : questions juridiques, amélioration continue

**11h00 - 11h30 : Pause**

**11h30 - 12h30**

**Défendre l'intérêt d'un projet d'archivage électronique : le ROI, nécessité ou obligation ?**

→ Marie-Madeleine Salmon, directrice de la documentation et responsable des achats d'informations documentaires, **Publicis**

- Evaluer les coûts globaux d'un projet d'archivage : matériels, logiciels, infrastructure, acquisition de compétences versus ce que cela rapporte (focus sur les gains)
- Quels sont les bénéfices à mettre en valeur : bénéfices financiers, matériels, humains...
- Les paramètres du projet ROI : quels facteurs prendre en compte ?
- Comment utiliser le ROI pour vendre votre projet d'archivage électronique à votre direction générale ?

# Valeur probante en pratique

## sensibilisation des utilisateurs

### Après-midi

12h30 - 14h00 : Déjeuner d'échanges

14h00 - 15h00

#### Décrypter l'environnement juridique pour construire un système d'archivage électronique fiable

→ François Coupez, responsable adjoint du droit des nouvelles technologies,  
**Groupe société générale**

- En quoi l'identification des documents susceptibles d'être archivés est-elle la pierre angulaire de la mise en place d'un système juridiquement fiable ?
- Identifier les règles fondamentales à prendre en compte : production des documents à titre de validité et sanctions, droit de la preuve et jurisprudences, valeur de la signature électronique, obligation de sécurité (loi de 1978), norme NF Z42-013 « version 2009 »...
- Comment fiabiliser son système à valeur probante sans tomber dans de la sur-sécurité inutile et coûteuse ?
- Prendre en compte l'importance juridique de la politique d'archivage : la question du rédacteur

#### Zoom sur l'archivage des messages électroniques : le cas pratique par excellence

→ François Coupez, responsable adjoint du droit des nouvelles technologies,  
**Groupe société générale**

- Archivage... et destruction : le cas des spams, des copies multiples, des pièces jointes, de la conservation du contenant versus le contenu
- Archivage... et chiffrement des messages électroniques : une nécessaire mise en cohérence
- Archivage... et procédures de discovery anglo-saxonne : comment faire face ?

15h00 - 16h00

#### Acte authentique, signature électronique, conservation d'authenticité : retour d'expérience du conseil supérieur du notariat

→ Didier Lefèvre, directeur des systèmes d'information,  
**Conseil supérieur du notariat**

16h00 - 16h15 : Pause

16h15 - 17h15

#### Cahier des charges, sensibilisation des utilisateurs, collecte des documents... enjeux organisationnels liés à la mise en place d'une plateforme d'archivage électronique à valeur probante

→ Irène Barbieri, conservatrice générale de bibliothèque, chef du bureau documentation et archives,  
**Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi**

- Mettre en œuvre une plateforme : choix de la démarche, respect du ROI
- Réaliser l'interface utilisateur : comment rédiger le cahier des charges ?
- Quels sont les impacts attendus sur le service archives ? Conduire le changement et mener une politique de communication
- Réaliser une enquête et analyse de la production électronique pour en dégager des méthodes de collecte des documents électroniques
- Collaboration entre producteurs de documents, informaticiens, archivistes : analyse des difficultés, conditions de réussite

Synthèse de la journée  
par Bruno Couderc

### Objectifs

- Vendre l'intérêt du projet aux métiers et à la direction générale
- Choisir la solution technique adaptée à votre contexte et à vos objectifs
- Décrypter les contraintes juridiques pour les intégrer dans votre projet
- Mettre en place techniquement votre projet : des besoins à l'amélioration continue
- Sensibiliser les utilisateurs : différences de cultures, de métiers...

Cette conférence a lieu dans le cadre de la « **Semaine de l'informatique juridique** » du 23 au 27 novembre 2009. Pour recevoir le programme de cette semaine, envoyez un e-mail à [macastellani@comundi.fr](mailto:macastellani@comundi.fr)

### Vous êtes concerné

- Responsable archives
- Responsable documentation
- DSI
- Responsable informatique
- Responsable sécurité informatique
- Responsable juridique
- Juriste
- Responsable qualité
- Directeur organisation
- Chef de projet ged
- Auditeur
- Consultant

... et toute personne impliquée dans un projet d'archivage électronique à valeur probante

### En savoir plus sur cette conférence

Contactez Mary-Audrey Castellani,  
Responsable du programme  
Tel : 01 46 29 23 24  
E-mail : [macastellani@comundi.fr](mailto:macastellani@comundi.fr)

### Bulletin d'information électronique

Si vous souhaitez recevoir gratuitement notre bulletin d'information "Documentation", envoyez un e-mail à "[macastellani@comundi.fr](mailto:macastellani@comundi.fr)".

### Formation complémentaire

#### Archivage électronique légal

Les 25 et 26 novembre 2009

Pour en savoir plus, contactez notre service clients au 01 46 29 23 79.

## PAR TÉLÉPHONE

01 46 29 23 79  
Service Clients

## PAR FAX

01 46 29 68 29

## PAR COURRIER

Comundi  
28481 Thiron Cedex

## INTERNET

Information et réservation :  
inscription@reedbusiness.fr  
www.comundi.fr

## OUI, je m'inscris à :

L'archivage électronique à valeur probante  
en pratique Le 24 novembre 2009 (MY31/C2)

1 jour (1 095 € HT - 1 309,62 € TTC) • 7 heures

## Inscriptions multiples :

Vous vous inscrivez à plusieurs sur cette conférence : bénéficiez de -10 % pour 2 inscriptions et -20 % pour 3 inscriptions sur le prix total hors taxes. Vous souhaitez obtenir un devis, contactez notre service commercial au 01 46 29 23 30 ou à l'adresse comundi@reedbusiness.fr.

## Transports :

Vous souhaitez recevoir avec votre convocation :

 Un fichet SNCF de 20% portant sur le billet Aller-Retour et la réservation.

## Hébergement :

Pour réserver votre chambre d'hôtel, contactez la centrale de réservation BBA par tél. : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant le code de réservation Comundi.

## Lieu de la formation :

Le lieu exact vous sera précisé sur votre convocation, environ 4 semaines avant la date du stage.

## Conditions d'inscription :

Les frais de participation comprennent : la formation, le support pédagogique, les petits-déjeuners, les pauses et déjeuners. À réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui tient lieu de Convention de Formation Simplifiée.

## Conditions et moyens de paiement :

- par virement bancaire à notre banque CIC SAINT AUGUSTIN GCE SUD, libellé au nom de COMUNDI, compte n°30066 10947 00020004701 72

- par chèque à l'ordre de COMUNDI.

Le règlement doit obligatoirement être effectué avant la formation. Pour les organismes soumis au code des marchés publics, la facture leur sera communiquée après la formation. A compter de cette date, le règlement devra être effectué au plus tard dans les 45 jours.

- règlement par OPCA : il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre stage auprès de votre OPCA, de faire votre demande de prise en charge avant la formation et de l'indiquer explicitement dans le bloc "adresse de facturation". Si votre dossier de prise en charge ne nous est pas parvenu le 1<sup>er</sup> jour de la formation, vous serez facturé de l'intégralité du coût du stage.

## Conditions d'annulation :

Jusqu'à 14 jours calendaires avant le début de chaque session, le remboursement des droits d'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 10 % des frais de participation dans la limite de 180 €HT (215,28 €TTC) pour frais de dossier. Après cette date, les frais de participation resteront dus en totalité, mais les participants pourront se faire remplacer. Toute annulation devra être confirmée par écrit : un accusé de réception vous sera adressé par retour. Les organisateurs se réservent le droit de reporter la formation et de modifier le contenu de son programme si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent.

## Qui sommes-nous ?

Spécialistes depuis 1987 de la formation pour managers, cadres et dirigeants de tous les secteurs d'activité, privé et public, nous figurons parmi les principaux organismes de formation français. Présents dans tous les domaines de l'entreprise, nous organisons plus de 1100 sessions de formation par an. COMUNDI fait partie du groupe Reed Elsevier, leader mondial de l'information professionnelle.

## Garantie de Qualité :

COMUNDI applique à l'ensemble de ses formations des principes rigoureux de qualité. Si vous estimez qu'une formation n'a pas répondu à vos attentes, notre Service Clients se tient à votre disposition. Tél : 01 46 29 23 79 / Fax : 01 46 29 68 29.



COMUNDI bénéficie de l'Agrément Ministériel pour la formation des  
Élus Locaux, ainsi que de la Qualification OPQF  
(Office Professionnel de Qualification des Organismes  
de Formation).



En application de l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les informations demandées sont nécessaires à votre inscription. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées pourront faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés.

## Participant

M./Mme : .....

Fonction : .....

Service : .....

Tél : ..... Fax : .....

e-mail : .....

## Responsable du suivi de l'inscription

M./Mme : .....

Fonction : .....

Service : .....

Société / Établissement : .....

.....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

N° TVA intra communautaire : .....

SIRET : .....

NAF / Activité : ..... Nbre salariés / Habitants : .....

Tél : ..... Fax : .....

e-mail : .....

Adresse facturation (si différente) ou prise en charge par organisme  
collecteur

M./Mme : .....

Société / Établissement : .....

.....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : .....

## Cachet / Signature

[www.comundi.fr](http://www.comundi.fr)

## Découvrez sur notre site Internet :

- nos formations qui vous permettront d'élargir vos compétences dans l'exercice de votre fonction
- nos conférences : lieux d'échanges et de confrontation d'expériences sur des problématiques à la pointe de l'actualité
- nos congrès annuels : véritables carrefours d'une profession
- une sélection d'ouvrages professionnels

Consultez dès à présent la liste de nos domaines d'activité.